

## CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA CARTE VISA AKORY

### Article 01 - DEFINITION

Dans les présentes, les termes suivants auront les significations ci-après :

- « Carte » signifie la Carte VISA AKORY.
- « OMM » signifie Orange Money Madagascar. L'Établissement de Monnaie Electronique qui commercialise et distribue la Carte VISA AKORY sur le territoire de Madagascar.
- « MCB Madagascar » signifie « The Mauritius Commercial Bank (Madagascar) S.A. ». La Banque émettrice de la Carte VISA AKORY.
- « Transaction » signifie une opération effectuée et réglée au moyen de la Carte.
- « Client » ou « Titulaire » signifie la personne au nom de laquelle la Carte a été émise et dont le compte Orange Money sera débité des montants des transactions faites au moyen de la Carte.
- CVV signifie « Card Validation Value » ou aussi appelé CVC « Card Validation Code ». Ce code CVV permet à OMM et MCB de vérifier que la Carte concernée est bien utilisée par le Titulaire lors d'une transaction en ligne.
- « Marchand » signifie le propriétaire du site web ou application.

### Article 02 - OBJET DE LA CARTE

La Carte permet à son titulaire d'effectuer des achats en ligne à Madagascar et sur tous les sites internationaux, avec débit instantané de son compte Orange Money.

### Article 03 - CARACTERISTIQUES DE LA CARTE

- Détails de la Carte :
  - Numéro de la carte : 16 chiffres
  - Date d'expiration
  - CVV :
    - Dynamique, qui change à chaque paiement réussi.
    - Actif pendant 30mn.
    - Désactivé automatiquement après paiement réussi, 3 tentatives échouées et après 30mn.
  - Envoi du Code 3DS par SMS au numéro Orange pour les sites sécurisés 3DS (impossible de modifier ce numéro pour la réception de ce SMS).
- La Carte VISA AKORY est :
  - Une carte VISA virtuelle internationale (pas de carte physique). OMM a fait le choix d'une solution 100% dématérialisée, afin de rendre le service plus accessible (pas de nécessité de déplacement en agence pour obtenir un moyen de paiement physique, inscription dématérialisée).

- Une carte de débit. C'est le solde Orange Money qui sera débité lors du paiement. La carte ne permet pas d'effectuer des découverts ni des transactions entrantes sauf les remboursements liés au paiement en ligne effectué, et est exclusivement destinée à des paiements en ligne.
  - Une carte rattachée au Titulaire du compte Orange Money (Un Numéro de carte VISA = Un seul compte Orange Money).
  - Sécurisée :
    - La création de la carte est validée par le code secret Orange Money.
    - L'activation de la carte est validée par le code secret Orange Money.
    - Le CVV est dynamique
    - La sécurisation 3DS est active pour les sites sécurisés 3DS
- Montant autorisé par transaction : Ar 500 (minimum) à Ar 5 000 000 (maximum)
- Plafonds selon la fréquence d'utilisation :
- Par paiement : Ar 5 000 000
  - Par jour : Ar 5 000 000
  - Par semaine : Ar 35 000 000
- Suspension ou désactivation de la carte : à la demande du client (par simple demande en contactant le service client Orange).
- Clôture définitive de la carte : à la demande du client (par lettre déposée au niveau des Agences Orange).
- Les paiements unitaires et récurrents sont autorisés, sauf les paiements fractionnés (ou achat à crédit) qui ne sont pas autorisés.

#### **Article 04 - CREATION DE LA CARTE**

Le Titulaire crée sa Carte via le menu Orange Money en suivant le parcours détaillé ci-dessous :

- Une fois dans le menu, il est invité à consulter et accepter les présentes CGU.
- Après l'acceptation des CGU, il est invité à valider la création de sa Carte et l'envoi de ses informations personnelles à VISA via son code secret Orange Money
- Une fois la Carte créée :
  - La Carte est rattachée à son compte Orange Money
  - Il recevra une notification sur la création de sa Carte avec les détails mentionnés au précédent article.

En cas de suspicion sur le compte, OMM se réserve le droit de décliner une demande de création de Carte, sans qu'il soit besoin d'une quelconque justification.

#### **Article 05 - ACTIVATION DE LA CARTE**

A chaque achat/paiement, comme le CVV est dynamique, le Titulaire doit activer sa Carte en suivant le parcours détaillé ci-dessous :

- Une fois dans le menu Orange Money, il est invité à activer sa Carte en validant via son code secret Orange Money.
- Après validation, il recevra une notification sur les détails et pourra effectuer son achat/paiement.

## **Article 06 – CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE**

- Le parcours de paiement et les tarifs applicables sont décrits et consultables à partir du lien suivant <https://www.orange.mg/orangemoney/carte-visa/>  
Le taux de change appliqué lors d'un paiement en ligne avec la Carte VISA Akory est celui de VISA avec une couverture de risque de change de 3,5%.
- Le titulaire de la Carte devra se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que celles des présentes et dont il est en parfaite connaissance pour l'utilisation de la Carte.
- OMM ne saurait être tenue responsable du refus de paiement d'un achat de bien ou d'une prestation de service au moyen de la Carte par un site ou une application du Marchand.
- OMM ne pourra être tenue responsable vis-à-vis du Titulaire de la Carte des différends pouvant découler de la nature, qualité des marchandises ou services qui lui auront été fournis. Le Titulaire devra régler directement ceux-ci avec le Marchand, sans impliquer OMM. Le Titulaire de la Carte demeure toutefois responsable vis-à-vis d'OMM en ce qui concerne le règlement de la transaction.
- Le Titulaire de la Carte est informé que dans le cadre de l'utilisation de la Carte pour des paiements sur les sites internationaux, le Titulaire effectue une transaction en monnaie étrangère et un mécanisme de conversion est opéré automatiquement. Cependant, la somme débitée sur son compte est toujours en Ariary.
- Il est recommandé au Titulaire de la Carte d'opérer des achats en ligne, et sous son entière responsabilité, uniquement avec des sites sécurisés par VISA (VBV). Ainsi, OMM ne saurait être tenue responsable du piratage des informations, de tentative(s) de fraude et /ou de tout autre éventuel incident liés à l'utilisation de la carte sur des sites en ligne non sécurisés.
- Les différents plafonds et limites fixés par OMM ne pourront faire l'objet de contestation quelconque de sa part.
- OMM se réserve le droit de bloquer ou de supprimer une Carte d'un Titulaire en cas d'utilisation non conforme ou suspicieuse ou frauduleuse sur l'ensemble des services Orange Money.

## **Article 07 - RESPONSABILITE DU TITULAIRE DE LA CARTE**

La Carte est attribuée à titre personnel au Titulaire qui est l'unique responsable de la bonne conservation et utilisation des opérations effectuées sur sa Carte. Il se porte garant de sa sécurisation. En cas d'utilisation frauduleuse par un tiers, le Titulaire s'engage d'en faire une déclaration auprès de l'autorité compétente et d'en avertir dans l'immédiat OMM pour procéder à la suspension ou désactivation de ladite Carte.

La demande d'annulation d'une transaction validée par 3DS devra se faire au niveau du site Marchand. En cas d'incident sur le remboursement effectué par le site Marchand, le client doit leur demander les détails du remboursement (Date et référence de remboursement) afin que OMM puisse identifier la source de l'incident et proposer une solution.

Pour toute réclamation, le délai est de quinze (15) jours après la date de la transaction et/ou contacter le service client au 204.

## **Article 08 - DUREE DE LA VALIDITE DE LA CARTE**

- La Carte est valable pendant deux (2) ans à compter de sa date d'activation et est renouvelée automatiquement pour la même période.
- La Carte reste la propriété d'OMM qui se réserve le droit de suspendre le fonctionnement de la carte ou de la clôturer.
- Le Titulaire de la Carte peut demander à tout moment la clôture de sa Carte.

**Article 09 - MODIFICATIONS**

OMM pourra, si elle le juge nécessaire, apporter des modifications sur les conditions d'utilisation et la tarification de ce service en notifiant par SMS le Titulaire à l'avance. Si le Titulaire ne demande pas la clôture de la Carte dans les quinze (15) jours suivant l'avis, les modifications seront réputées avoir été acceptées par le Titulaire de la Carte.

**Article 10 - COMMUNICATION D'INFORMATIONS A DES TIERS**

Le Titulaire de la Carte autorise OMM à communiquer aux marchands, institutions financières ou organismes liés au fonctionnement de la Carte, toutes informations sur ses transactions, afin de permettre à ces derniers de faire des vérifications ou investigations.

**Article 11 - SANCTIONS**

- Le Titulaire est personnellement responsable de l'usage de sa Carte. Tout usage abusif ou frauduleux de la Carte rend son titulaire passible des sanctions prévues par les textes en vigueur à Madagascar.
- Tous frais, dépenses et honoraires d'usage occasionnés par le recouvrement des opérations seront à la charge du titulaire de la Carte.
- Les documents relatifs aux opérations effectuées au moyen de la Carte constitueront la preuve irréfragable des opérations dans toute action devant tout tribunal pour le recouvrement des créances relatives aux dites opérations.

**Article 12 - JURIDICTION**

En cas de différend sur l'interprétation ou l'application des présentes clauses, il est fait attribution de juridiction auprès du Tribunal Compétent sur le territoire de la République de Madagascar.